



FOUNEX, LE 09 AVRIL 2014

COMMUNE DE FOUNEX
MUNICIPALITE

AFFAIRE TRAITEE PAR M. JEAN-PIERRE DEBLUË

PREAVIS MUNICIPAL N° 46/2011 - 2016

**concernant une demande de crédit de CHF 972'000.00 TTC en vue
de financer les travaux d'aménagements extérieurs de l'auberge communale**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Pour faire suite aux travaux de rénovation de notre auberge communale, la Municipalité souhaite maintenant effectuer divers travaux liés aux aménagements extérieurs afin de mettre en valeur ce « poumon vert » au centre du village. Dans un même temps elle souhaite également aménager deux porches d'entrée sur le bâtiment l'un pour le restaurant et l'autre pour la partie hôtelière.

Le projet prévoit notamment la réalisation d'une nouvelle terrasse en bois sous les arbres existants.

Par ailleurs, pour faire suite à la plainte de certains habitants de la commune, la place de jeux, qui a depuis été démontée et fermée, se doit d'être aujourd'hui entièrement refaite et sécurisée.

En outre, et pour répondre à la demande d'une autre partie de la population, la Municipalité désire remettre en valeur le terrain de pétanque existant depuis de longues années.

Enfin, et afin de sécuriser les utilisateurs de la place de jeux, un trottoir sera créé le long du Chemin de la Poste et la place en question sera entièrement clôturée.



Projet

Porches d'entrée pour le restaurant et l'hôtel

Deux porches d'entrée sont prévus. Le premier concerne l'entrée du restaurant, côté Grand'Rue, ce qui permettra d'abriter les clients avant de pénétrer dans l'établissement d'une part et d'autre part de signaler d'une manière conviviale, l'entrée principale de l'auberge communale. Cette installation comprendra également un porte-menu.

Le deuxième porche sera installé à l'entrée de la partie hôtelière, à l'arrière du bâtiment. Nous espérons ainsi améliorer l'accueil des clients dans cette partie qui est peu visible pour les personnes qui ne connaissent pas les lieux.

Le projet a été établi par l'entreprise de ferronnerie d'art de M. Lucien Ferrari et s'intègre d'une manière harmonieuse avec l'ensemble du bâtiment.

Terrasse du restaurant

Cette nouvelle terrasse ombragée sera située sous les arbres existants en bordure du parking de l'auberge. Posée sur une fondation en béton, la structure de celle-ci sera réalisée en sapin équarri et les lames de plancher seront en chêne. Elle sera terminée sur sa partie direction lac par une rangée de quelques marches, lesquelles seront éclairées au moyen d'une bande lumineuse en LED, de couleur blanc chaud. Celles-ci seront fixées sous les nez de marche de manière à n'éblouir personne.

La surface de cette terrasse sera de l'ordre de 100 m² et permettra d'accueillir une dizaine de tables de 4 personnes, voire plus. Elle sera éclairée au moyen de 3 luminaires dont la variante n'a pas encore été retenue.

Afin de marquer la séparation avec le parking actuel, il est prévu la pose d'une haie de lierre palissée, ce qui permettra également de pallier les problèmes de gaz d'échappement et d'éblouissements dus aux phares des véhicules.



Terrain de pétanque

Deux nouveaux terrains de pétanque seront créés en dessous de la nouvelle terrasse. Entourés de traverses en chêne brut non traitées, ils seront recouverts de gravier fin et seront agrémentés de mobilier urbain comprenant des bancs, des poubelles et une table. Un revêtement en dalles sera installé sous ledit mobilier.

Par ailleurs et afin d'ombrager ces deux terrains, deux nouveaux arbres seront plantés.

Les travaux d'infrastructure comprendront également les travaux préparatoires usuels, les travaux de pose de géotextile et des matériaux adéquats, ainsi que les travaux liés au drainage.

Enfin, cet emplacement sera également éclairé au moyen de 3 luminaires Alma Led équipés d'une horloge automatique, afin de pouvoir régler les heures d'éclairage conformément au règlement de police. Une armoire de commande implantée en pied de façade de l'auberge communale permettra de modifier aisément les heures en fonction des besoins de la Commune ou des exploitants.

Place de jeux

La nouvelle place de jeux proposera différents jeux en bois de robinier. Il est notamment prévu d'installer une locomotive avec ses wagons, un jeu « multifonctions » qui comprendra 3 tours et un parcours suspendu, plusieurs balançoires, deux jeux sur ressort et un tourniquet. Par ailleurs et pour les plus grands, nous prévoyons également d'installer une table de ping-pong en pierre en dehors de l'aire de jeux afin qu'ils aient leur espace.

Une attention toute particulière sera donnée à la question de l'arborisation de cette place, de façon à ce que les enfants et les parents puissent profiter de zones d'ombre.

De plus, pour des raisons de sécurité, il est prévu d'installer sur l'ensemble de la place un sol amortissant GEO PLAY en gazon synthétique.

Quant au mobilier urbain, des bancs circulaires seront disposés en dessous des arbres qui seront préalablement plantés.

Afin de sécuriser cette place, celle-ci sera entièrement fermée au moyen d'une clôture en treillis galvanisé, munie d'un portillon d'entrée d'une largeur de 1 m 20.

Il n'est par contre pas prévu d'éclairage de cette place de jeux, ceci afin de ne pas engendrer trop de nuisance au voisinage.

Le budget prévoit également tous les travaux de terrassement, mouvements de terre et infrastructures nécessaires.



Plantations, ensemencement et arrosage automatique

Sur la partie jouxtant le terrain de pétanque, il est prévu une zone verte agrémentée de quelques cépées, soit des arbres de petites dimensions, décoratifs et atteignant une hauteur maximale de 5 à 6 m, tels que l'arbre de judée et l'amélanchier du canada.



Arbre de judée

Afin d'assurer une utilisation rapide de ces nouveaux espaces, nous envisageons de procéder à l'ensemencement de la partie précitée au moyen de gazon pré-cultivé en rouleaux.

L'espace place de jeux est séparé de la zone verte au moyen d'une haie soulignée d'un massif arbustif coloré.

Pour finir, cet emplacement sera pourvu d'un arrosage automatique, ceci afin de pérenniser son côté verdoyant.

Travaux préparatoires, trottoirs, cheminements, clôtures et divers

Comme indiqué plus haut et pour des raisons de sécurité, toute la partie place de jeux, ainsi que la partie sise le long du chemin de la poste, sera clôturée et une haie sera plantée le long de cette clôture.

L'accès, tant à la terrasse qu'à la place de jeux et aux terrains de pétanque, se fera par un cheminement piétonnier sis entre la terrasse et le bâtiment de l'auberge d'une part et d'autre part par un second cheminement situé derrière l'auberge, côté Nyon. Les cheminements en question seront réalisés au moyen d'un revêtement en matière fine argilocalcaire calibré (Sault-Brenaz), comprenant une couche de finition type Stabilizer (sable concassé résistant aux intempéries).

Six bornes lumineuses, de type Bora Midi et de teinte blanc/neutre seront installées le long de ces cheminements. Afin d'obtenir un ressenti plus « cosy », il a été demandé au fournisseur s'il existait une version LED de teinte blanc chaud uniquement. A l'heure actuelle, nous sommes en attente de sa réponse.



Toujours préoccupée par la sécurité des piétons, la Municipalité vous propose de réaliser un trottoir le long du chemin de la Poste, côté place de jeux. Ce trottoir, comme conseillé par le Service cantonal des routes, aura une largeur de 1 m 80 et sera muni d'une bordure en granit des Vosges de profil identique aux bordures type «Etat de Vaud ».

Profitant de ces travaux, la Romande Energie nous a proposé de procéder à la mise en souterrain de la ligne aérienne sise entre l'angle de la place de jeux côté Nyon et la propriété située au chemin de la Poste N° 2. Seuls les frais de génie civil seront à charge de la commune, la Romande Energie prenant à sa charge les frais de génie électrique.

Variante étudiée

Suite à de nombreuses demandes et afin de respecter l'avis de tous, la Municipalité a étudié une variante. Celle-ci consistait à modifier la localisation des différentes aires de la manière suivante :

- La future terrasse aurait été réalisée en lieu et place du parking de l'auberge communale.
- L'aire de jeux aurait eu une emprise sur une partie de l'actuel parking et dans son prolongement sur l'espace vert côté Lac.
- Le parking serait localisé à la place de l'ancienne aire de jeux.

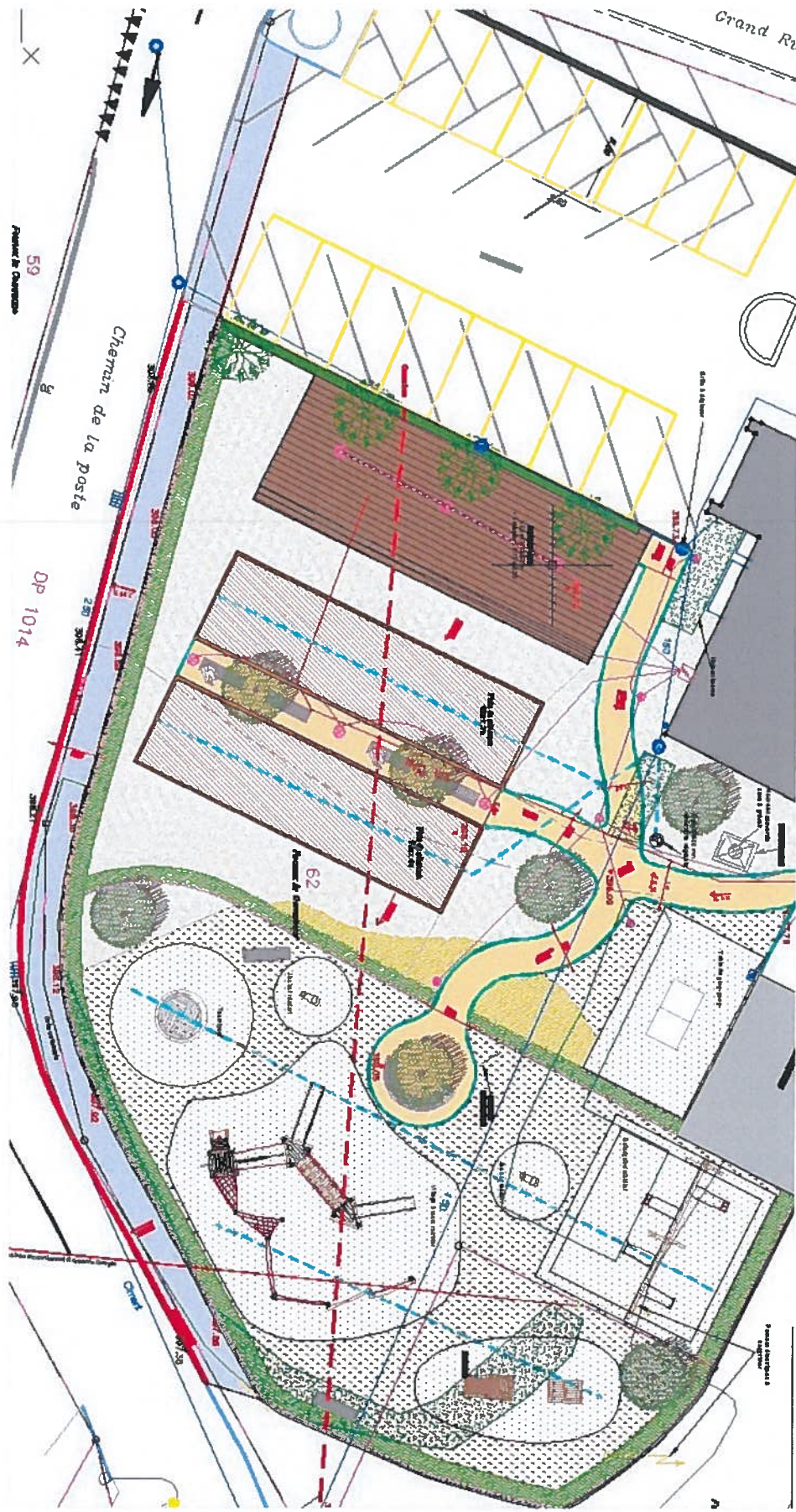
Cette variante présentait l'avantage de rapprocher ce « poumon vert » du bord de route afin de mettre plus en avant cet aspect de la Commune et de le valoriser.

Cette variante a été abandonnée malgré ses avantages suite aux problèmes suivants :

- La terrasse placée aussi près de la route aurait exposé les clients au passage quasi permanent des véhicules. Cela entraînait deux gênes importantes :
 - o Le bruit, qui entraîne une diminution du confort et de la sensation de calme lié aux espaces verts.
 - o Les gaz provenant des pots d'échappement.
- Le cheminement des clients qui serait plus important avec le risque de perte de clientèle inhérent.
- Les arbres existants auraient dû être abattus afin de pouvoir mettre à niveau l'aire de jeux, coupant ainsi l'image de « poumon vert ».
- La proximité immédiate entre la Grand'Rue et l'entrée de l'aire de jeux qui représentait, selon nous, un risque au cas où un enfant viendrait à échapper à la surveillance de ses parents.
- Enfin, le coût aurait été beaucoup plus important car l'impact de la création d'un nouveau parking est d'environ CHF 230'000.00 TTC, y compris les mouvements de terres, leur traitement, la démolition de l'ancien parking et les candélabres supplémentaires. La Commune a dès lors considéré cette solution comme étant trop coûteuse par rapport au gain.

Toutefois, la commune garde à l'esprit la possibilité future de supprimer ou réduire le parking afin de créer éventuellement un espace vert avec une fontaine qui serait un prolongement de l'espace vert du présent projet.

Plan du projet



Coût des travaux

Le montant total des travaux se résume de la manière suivante :

<u>Travaux de génie civil</u> - Terrassements et démolitions. - Création de réseaux EC et alimentation électrique. - Aménagements de surface et bordures. - Maçonnerie et murets préfabriqués.	CHF 240'000.00
<u>Travaux d'appareillage électrique</u> - Alimentation des nouveaux candélabres. - Fourniture et pose de 6 candélabres et de 6 bornes BORA. - Fourniture, pose et raccordement d'un coffret électrique.	CHF 85'000.00
<u>Travaux d'aménagement espace vert</u> - Plantation haie, arbres, massifs, arbustes - Arrosage automatique et engazonnement - Revêtement des terrains de pétanque - Clôtures	CHF 146'000.00
<u>Fourniture et mise en place de sol amortissant « GEO PLAY » en gazon synthétique</u>	CHF 55'000.00
<u>Fourniture et mise en place des jeux</u>	CHF 90'000.00
<u>Travaux de ferronnerie d'art (y. c. vitres) - porches</u>	CHF 40'000.00
<u>Travaux de création d'une terrasse en bois</u>	CHF 50'000.00
<u>Fourniture de tables et chaises</u>	CHF 12'000.00
<u>Travaux de marquage et signalisation</u>	CHF 10'000.00
<u>Divers honoraires des bureaux d'ingénieurs et frais de publication</u> - Avant-projet, étude, projet, soumission, respect des marchés publics, publication, direction de travaux, coordination de tous les intervenants, géométrie et mise en service.	CHF 90'000.00
<u>Divers et imprévus</u>	CHF 82'000.00
Total HT	CHF 900'000.00
TVA 8.0 %	CHF 72'000.00
Total TTC	<u>CHF 972'000.00</u>

Il convient de préciser ici qu'un montant de l'ordre de CHF 120'000.00 sera pris en charge, pour l'exécution des travaux en question, par le bureau d'études Jean-François SEGATORI SA, conformément aux engagements pris entre les parties dans le cadre de l'élaboration et de l'adoption du PPA Les Vassaux, faisant l'objet de la convention signée par devant le notaire D. Buffat en date du 16 décembre 2004. Le montant net à charge de la commune s'élèvera ainsi à CHF 852'000.00.

Ces engagements stipulaient notamment qu'en compensation de l'augmentation du CUS (Coefficient d'Utilisation du Sol) des parcelles Nos 6 et 1386 sises à la Grand'Rue 36 et 38, les promoteurs s'engageaient à exécuter, en faveur de la commune et au prix coûtant, certains travaux encore à définir, ceci pour la somme de CHF 685'000.00.

Aujourd'hui, une grande partie de cette somme a été utilisée pour effectuer les travaux d'aménagement de la place « Agora » sise dans le périmètre du PPA Les Vassaux, ainsi que les aménagements extérieurs de notre UAPE (Unité d'accueil pour écoliers).

Cette somme de CHF 120'000.00 a d'ores et déjà été versée sur le compte de la commune.

Procédure d'approbation du projet

Une fois le crédit approuvé par le Conseil communal, les travaux en question seront soumis à enquête publique pour une durée de 30 jours. Sans opposition durant ce délai et les préavis des services cantonaux canton obtenus, il sera alors possible de délivrer le permis de construire en vue de débiter les travaux.

Marchés publics

Les montants des travaux de gros œuvre et de second œuvre étant respectivement inférieurs à CHF 500'000.00 HT et CHF 250'000.00 HT, ils n'atteignent pas les valeurs seuils des marchés publics pour une procédure ouverte.

La Municipalité a donc procédé à des demandes d'offres « sur invitation » pour les travaux de génie-civil et d'aménagements paysagers, selon la procédure des marchés publics. Les travaux spécialisés (p. ex. ferronnerie) ou de moindre importance ont fait l'objet d'appels d'offres de gré à gré, également selon la procédure précitée.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des explications qui vous ont été fournies ici, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal No 46/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 972'000.00 destiné à financer les travaux d'aménagements extérieurs de l'auberge communale
- ouï le rapport de la commission des constructions,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'adopter le préavis municipal N° 46/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 972'000.00 destiné à financer les travaux d'aménagements extérieurs de l'auberge communale
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 972'000.00** pour l'exécution de ces travaux, montant qui sera diminué de la participation précitée d'un montant de CHF 120'000.00
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter cette somme, si nécessaire
4. de prélever un montant de CHF 170'000.00 sur le fonds de rénovation domaines et bâtiments, n° 9281.003
5. de prélever un montant de CHF 330'000.00 sur le fonds de rénovation travaux, n° 9281.004
6. d'amortir le solde de CHF 352'000.00 sur une durée de 15 ans
7. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 28 avril 2014 pour être soumis au Conseil communal de Founex.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :

François Debluë

la Secrétaire :

Claudine Luquiens

le Municipal :

Jean-Pierre Debluë

Rapport de la Commission des constructions concernant le: Préavis Municipal N° 46/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 972'000.00 TTC en vue de financer les travaux d'aménagements extérieurs de l'auberge communale

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les membres de la Commission des constructions se sont réunis le 30 avril 2014, afin d'examiner le Préavis Municipal N°46/2011-2016 qui nous a été présenté par la Municipalité.

Fermée au public depuis quelques temps, la place de jeux du centre du village posait des problèmes de sécurité et le renouvellement des équipements était souhaitable. L'ensemble du projet prévoit, en outre, une agréable terrasse en bois pour les clients du restaurant, deux pistes de pétanque pour les villageois et une table de ping-pong pour les jeunes. Il en résulte un grand espace de détente, jeu et convivialité. Selon les informations reçues lors de la prédite séance, toute la zone sera agrémentée d'arbustes indigènes. Les dimensions du parc restent les mêmes, mais la suppression de l'accès du côté du Chemin de la Poste, que nous saluons, rend l'ensemble plus uniforme. Pour les raisons évoquées dans le préavis, la place de jeux garde le même emplacement mais, complètement clôturée et munie d'un portillon d'entrée, elle gagne en intimité et sécurité. Par contre, afin d'accentuer l'aspect convivial, ainsi que le contrôle visuel des enfants depuis la terrasse, nous recommandons l'aménagement d'une séparation végétale à hauteur du grillage.

Nous avons apprécié le choix du banc circulaire, mais l'ajout de bancs face à face, vers les jeux pour enfants en bas âge, serait souhaité.

La commission salue le choix esthétique des jeux en bois de robinier qui nous paraît bien s'intégrer dans cette zone verte du centre du village. La répartition des jeux en fonction de l'âge des enfants est adéquate. Toutefois, pour diversifier l'offre nous proposons d'ajouter un toboggan pour les plus petits et une balançoire avec panier, très ludique, pour s'amuser à plusieurs (en lieu et place d'une des balançoires pour les plus grands enfants).

En ce qui concerne les éclairages, nous constatons que les luminaires « Alma » et les bornes lumineuses « Bora Midi » ne sont pas esthétiquement compatibles entre elles. Ces dernières étant très « citadines », il serait préférable d'opter pour un modèle similaire aux luminaires. Pour ce qui est de l'emplacement des luminaires sur la terrasse du restaurant, la position centrale nous paraît une erreur. Ainsi, nous demandons que leur position soit plutôt prévue sur les côtés de la terrasse.

Sur la même terrasse il serait également utile de prévoir des raccordements électriques ainsi qu'un point d'eau.

Enfin, en ce qui concerne le projet des porches sur façade de l'auberge, nous reprenons les mêmes observations mentionnées dans notre amendement : «Le projet concernant les porches en fer forgé nous semble inapproprié pour le bâtiment de l'auberge communale.

Les membres de la Commission des constructions jugent ledit projet sans lien avec les «travaux d'aménagements extérieurs de l'auberge communale».

Les membres de la Commission des Constructions considèrent non adapté l'ajout de fer forgé et de colonnettes à la façade de l'auberge communale.

Le deuxième porche prévu à l'arrière du bâtiment, n'ajoute rien à l'esthétique du lieu ni de la façade et l'accès peut être signalé par un panneau».

Conclusions

La Commission des constructions est globalement satisfaite du projet, mais demande que l'on tienne compte des remarques susmentionnées et ainsi résumées :

- 1 - Le souhait d'une séparation « légère » entre lieux de détente et jeux.
- 2 - L'ajout de quelques bancs du côté des jeux pour enfants en bas âge.
- 3 - La modification concernant les jeux (petit toboggan et balançoire avec panier).
- 4 - L'installation de bornes lumineuses en harmonie avec les lampadaires.
- 5 - La modification de l'emplacement des luminaires de la terrasse.
- 6 - L'installation électrique et arrivée d'eau sur la terrasse.

Sous réserve de l'acceptation de l'amendement concernant les porches d'entrée pour le restaurant et l'hôtel, nous vous recommandons d'accepter, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, le Préavis Municipal N° 46/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 972'000.00 TTC en vue de financer les travaux d'aménagements extérieurs de l'auberge communal.

Ainsi fait à Founex, le 15 mai 2014

Pour la Commission des constructions

Sylvette BLATTER

Bernard CINTAS

Letizia FARINE

Cyril JAQUET

François ZUTTER

Amendement

Présenté par

Sylvette BLATTER, Bernard CINTAS, Letizia FARINE, Cyril JAQUET, François ZUTTER

Objet

Le présent amendement concerne le projet «Porches d'entrée pour le restaurant et l'hôtel».
Ce projet a été inclus au

Préavis Municipal N° 46/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 972'000.00
TTC en vue de financer les travaux d'aménagements extérieurs de l'auberge communale

Préambule

La Commission des constructions a consulté les plans dudit projet lors de la présentation par
Municipalité du 30 avril 2014.

Le descriptif du projet, ainsi que les plans ont été envoyés par courrier électronique aux
membres de la commission en date du 8 mai 2014.

Développement

Le projet concernant les porches en fer forgé nous semble inapproprié pour le bâtiment de
l'auberge communale.

Les membres de la Commission des constructions jugent ledit projet sans lien avec les
«travaux d'aménagements extérieurs de l'auberge communale».

Les membres de la Commission des Constructions considèrent non adapté l'ajout de fer
forgé et de colonnettes à la façade de l'auberge communale.

Le deuxième porche prévu à l'arrière du bâtiment, n'ajoute rien à l'esthétique du lieu ni de
la façade et l'accès peut être signalé par un panneau.

Au vu de ce qui précède, nous demandons que le projet «Porches d'entrée pour le
restaurant et l'hôtel soit retiré du préavis N° 46/2011-2016» précité.

Ainsi fait à Founex, le 15 mai 2014

Rapport de la Commission des finances relatif au préavis municipal N° 46/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 972'000.00 TTC en vue de financer les travaux d'aménagements extérieurs de l'auberge communale

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A l'initiative de la Municipalité, les membres de la Commission des finances et les membres de la Commission de Construction se sont réunis le mercredi 30 avril à la maison de Commune afin d'examiner le préavis susmentionné. Monsieur Jean-Pierre Debluë a présenté le projet. Après les divers questions et suite aux explications et réponses obtenues, nous avons pu en débattre et nous positionner.

Préambule

Pour faire suite aux travaux de rénovation de notre auberge communale, la Municipalité souhaite maintenant effectuer divers travaux liés aux aménagements extérieurs afin de mettre en valeur ce « poumon vert » au centre du village. Dans un même temps elle souhaite également aménager deux porches d'entrée sur le bâtiment l'un pour le restaurant et l'autre pour la partie hôtelière.

Le projet prévoit notamment la réalisation d'une nouvelle terrasse en bois sous les arbres existants.

Par ailleurs, pour faire suite à la plainte de certains habitants de la commune, la place de jeux, qui a depuis été démontée et fermée, se doit d'être aujourd'hui entièrement refaite et sécurisée.

En outre, et pour répondre à la demande d'une autre partie de la population, la Municipalité désire remettre en valeur le terrain de pétanque existant depuis de longues années.

Enfin, et afin de sécuriser les utilisateurs de la place de jeux, un trottoir sera créé le long du Chemin de la Poste et la place en question sera entièrement clôturée.

Coûts des travaux

Il convient de préciser que, dans le montant total de CHF 972'000.00, une somme de l'ordre de CHF 120'000.00 sera prise en charge, pour l'exécution des travaux en question, par le bureau d'études Jean-François SEGATORI SA, ceci conformément aux engagements pris entre les parties dans le cadre de l'élaboration et de l'adoption du PPA Les Vassaux, faisant l'objet de la convention signée par devant le notaire D. Buffat en date du 16 décembre 2004. Le montant net à charge de la commune s'élèvera ainsi à CHF 852'000.00.

Ces engagements stipulaient notamment qu'en compensation de l'augmentation du CUS (Coefficient d'Utilisation du Sol) des parcelles Nos 6 et 1386 sises Grand 'Rue 36 et 38, les promoteurs s'engageaient à exécuter, en faveur de la commune et au prix coûtant, certains travaux encore à définir, ceci pour la somme de CHF 685'000.00.

Aujourd'hui, une grande partie de cette somme a été utilisée pour effectuer les travaux d'aménagement de la place « Agora » située dans le périmètre du PPA Les Vassaux, ainsi que les aménagements extérieurs de notre UAPE (Unité d'accueil pour écoliers).

La somme de CHF 120'000.00 a d'ores et déjà été versée sur le compte de la commune.

Procédure d'approbation du projet

Une fois le crédit approuvé par le Conseil communal, les travaux en question seront soumis à enquête publique pour une durée de 30 jours. Sans opposition durant ce délai et les préavis des services cantonaux canton obtenus, il sera alors possible de délivrer le permis de construire en vue de débiter les travaux.

Marchés publics

Les montants des travaux de gros œuvre et de second œuvre étant respectivement inférieurs à respectivement CHF 500'000.00 HT et CHF 250'000.00 HT, ils n'atteignent pas les valeurs seuils des marchés publics pour une procédure ouverte.

La Municipalité a donc procédé à des demandes d'offres « sur invitation » pour les travaux de génie civil, d'électricité et d'aménagements paysagers, selon la procédure des marchés publics. Les travaux spécialisés (p. ex. ferronnerie) ou de moindre importance ont fait l'objet d'appels d'offres de gré à gré, également selon la procédure précitée.

Conclusions

En conclusion, la Commission de finances rappelle que la Commission des constructions remet son propre rapport sur le présent préavis.

La commission des finances est d'avis que cet investissement répond à la demande de nombre de nos concitoyens de Founex.

Cependant il serait judicieux de faire procéder à un contrôle d'un tableau comparatif, à faire établir par le bureau d'ingénieurs BS+R Bernard Schenk SA, pour les soumissions de génie civil, des travaux électriques et des travaux d'aménagements paysagers, concernant respectivement 3, 2 et 3 entreprises. Ceci permettra d'éviter qu'une adjudication ne soit faite en contrevenant aux règles établies pour cet appel d'offres et plus généralement aux règles des marchés publics. Dans cette optique, nous recommandons que la commission de gestion puisse se pencher sur ce préavis lors de ses travaux annuels et apporter ses conclusions au Conseil lors d'une prochaine intervention.

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des explications qui vous ont été fournies ici, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter le préavis municipal N° 46/2011-2016 destiné à financer les travaux d'aménagement extérieurs de l'auberge communale et :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 972'000.00** pour l'exécution de ces travaux, montant qui sera diminué de la participation précitée d'un montant de CHF 120'000.00
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter cette somme, si nécessaire

3. de prélever un montant de CHF 170'000.00 sur le fonds de rénovation domaines et bâtiments, n° 9281.003
4. de prélever un montant de CHF 330'000.00 sur le fonds de rénovation travaux, n° 9281.004
5. d'amortir le solde de CHF 352'000.00 sur une durée de 15 ans
6. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux

Ainsi fait à Founex, le 13 mai 2014

Les membres de la Commission des Finances

Claude Briffod

Denis Lehoux

Laurent Kilchherr

Hervé Mange

Maurice Michielini

Joséphine Rijke